



ATTENTION AU DEMARCHAGE ABUSIF !

Saint-Brieuc, le 14 novembre 2011 - La CCI des Côtes d'Armor met en garde contre le démarchage abusif. L'activité d'individus, se prévalant d'être membres de la CCI, et se livrant au démarchage d'entreprises pour concevoir de nouvelles prestations commerciales contre rémunération, a été signalée sur le territoire de la ville de Saint-Brieuc.

La CCI tient à préciser **qu'aucune mission de ce type n'est actuellement entreprise.**

La CCI appelle donc à la plus grande vigilance.

Votre contact presse :
Vanessa ERMEL

02 96 78 68 79 – vanessa.ermel@cotesdarmor.cci.fr